



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4051095

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 12/05/2024 21H45 C:004980 I:22817
V/REF : 100618
V/Appel du Dimanche 12/05/2024 a 21H45

**SDC '46 Avenue Blanqui'
C/O REGIE ROLIN-BAINSON
1 RUE D'ALSACE
69100 VILLEURBANNE**

V/REF.IMM. 000700
IMMEUBLE : 46 AVENUE BLANQUI
46 AVENUE A. BLANQUI
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 30 Mai 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N0 46, CONTACT MME RACLE, 0621630400 - ASCENSORISTE MR FEDER
TEL06 15277916

MOTIF : SOUS-SOL MOINS 2 INONDE, FUITE SUR UN MUR. - DE PLUS :
POMPER D'URGENCE L'EAU DANS LA FOSSE ASCENSEUR ET POMPER L'EAU AU -2

Donneur d'ordre : Mr L. BAINSON

NATURE DE L'INTERVENTION

Pompage, aspiration, assèchement d'eau par camion équipé Haute Pression/ou
avec pompes a vide - 10M3/H - 22M3/H - aspirateur industriel a eau.

LE 12/05/2024 A 22H30 : INTERVENTION A PARTIR DU NIVEAU MOINS 2.
DE L'EAU SORT D'UN MUR EN JET CONTINU QUI A INONDE LE GARAGE CAR LA
POMPE DE RELEVAGE NE S'EST PAS ENCLENCHEE
NETTOYAGE ET REMISE EN SERVICE DE LA POMPE DE RELEVAGE.
L'EAU S'EVACUE NORMALEMENT.
LA FUITE ETANT A PLUS DE 5 METRES DU NIVEAU DE LA RUE IL EST POSSIBLE
QUE LES CANALISATIONS DE LA VILLE SOIENT CONCERNEES ETANT DONNE QUE
LE COMPTEUR EST AU MOINS 1.

LE 15/05 A 13H00 :
MISE EN PLACE DU MATERIEL
POMPAGE ET ASSECHEMENT DE LA FOSSE D'ASCENSEUR ET DES PARTIES COMMUNES

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER EMAIL en CC le 17/05/24 a 13H50 rolin-bainson@wanadoo.fr
MP LCOMPTER Email envoyé le 17/05/24 a 13H50 M. P. HUTEAU
EL LCOMPTER EMAIL en CC le 13/05/24 a 08H03 pascal.bajard@rolin-bainso
EL LCOMPTER Email envoyé le 13/05/24 a 08H03 M. P. HUTEAU



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4051095

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,12	29,12
1,00	Suppl.Dispatch.20h-07h/7j/7+Sa12h-20hDi/Jf	1	152,88	152,88
3,25	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 12/05	1	70,85	230,26
3,25	Sup.H.100%-Ouv.Qual +20h-Sa +12h-D/JF	1	70,85	230,26
2,75	H.Véhi. HP-Pompage-Re foulement le 14/05	4	165,81	455,97
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	1	39,45	39,45
TOTAL H.T.				1137,94
T.V.A. a 10,00%				113,79
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>1251,73</u>

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

ORDRE DE SERVICE N° 100620

SERVIMO
101 AV.P. MARCELLIN
69120 VAULX EN VELIN

Références à rappeler obligatoirement sur la facture

Païement uniquement par virement bancaire / joindre impérativement le RIB de la société avec la facture

OS n° 100620

Nos Réf : **000700** Dossier suivi par : **HUTEAU PATRICE** EI : **000700**

Suite passage sur site de nos responsables techniques et vu avec l'ascensoriste merci:
-de pomper d'urgence l'eau qui se trouve dans la fosse d'ascenseur. Prévoir véhicule surbaissé + contact avec société **AGR ASCENSEUR MR FEDER** au **06 15 27 79 16**.
-de pomper l'eau dans le couloir d'accès piéton du niveau -2 + les flaques résiduelles dans les couloirs de circulation.
Si besoin moyens d'accès à la régie.

Demande faite pour le compte du Syndicat des Copropriétaires de l'immeuble sis :
46 AV AUGUSTE BLANQUI
69100 VILLEURBANNE

ATTESTATION TVA JOINTE DONT LE § 9 EST A COMPLETER PAR VOS SOINS
UN EXEMPLAIRE DU PRESENT ORDE DE SERVICE ET DE L'ATTESTATION COMPLETEE SERA A JOINDRE IMPERATIVEMENT A VOTRE FACTURE. A DEFAUT CELLE-CI NE SERA PAS REGLEE

FACTURE A ENVOYER A :

rolin-bainson.fr
1 rue d'Alsace 69100 Villeurbanne

contact@rolin-bainson.com

réception et téléphone du lundi au jeudi de 9h à 11h30 & de 14h00 à 17h30 sauf le vendredi fermeture à 16h

IMPORTANT : pour le bon règlement de votre facture :
Vérifiez l'adresse du destinataire (plusieurs agences)
Intégrez le n°OS ci-dessus (« OS n°100620 »)
Ajoutez l'attestation de TVA ci-après complétée
Ajoutez votre RIB

S.A. au capital de 38.874,50 euros – SIREN 957 521 115
TVA intracommunautaire FR22 957 521 115 000 23 -
RCS Lyon – Membre de l'Union des Syndicats de l'Immobilier (UNIS) – Garantie financière par CEGC-TOUR KUPKA B 16 rue Hoche 92800 PUTEAUX – Assurance R.C. par MMA IARD police n°127124870, 14 Bvd Marie et Alexandre OYON 72030 LE MANS CEDEX 9 – Carte professionnelle CPI69012016000004991 délivrée par la CCI de Lyon - Pour les opérations de courtage d'assurance garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L530-1 et L530-2 du code des assurances www.orientas.fr - n°orientas: 07 005 946

Attestation TVA simplifiée

Identité du client ou de son représentant

Nous soussignés : **ROLIN – BAINSON 1 rue d'Alsace 69100 VB**

Agissant en qualité de mandataire Du syndicat des copropriétaires sis :
46 AV AUGUSTE BLANQUI 69100 VILLEURBANNE

Nature des locaux

Nous attestons que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☐ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement individuel
☐ Autre (précisez la nature du local à usage d'habitation.)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
- ☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
- ☐ Des parties communes d'un immeuble affecté à plus de 50 % à l'habitation
- ☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage :

Adresse (1) :

Dont je suis ☐ mandataire du propriétaire / ☐ syndic

Nature des travaux (à remplir par l'entreprise)

Nous attestons que **sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation**, les travaux :

- ☐ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
- ☐ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondantes aux éléments affectés :

☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage, ☐ Huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures
☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

N.B. tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☐ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors œuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors œuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %.

☐ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Nous conservons une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et nous engageons à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenus au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 10%)

Fait à Lyon

Le 13\ mai\ 2024

Signature du client ou de son représentant

ROLIN – BAINSON 1 rue d'Alsace 69100 VB

(1) Ne remplir que si adresse différente de l'adresse indiquée dans le cadre ?